

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

**Rapport
annuel
1996-1997**

Le texte de cette publication a été rédigé par
le Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes.

Note : Dans cette publication, le générique
masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement dans
le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1997
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-17902-5
ISSN 0827-1860

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1996-1997.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération respectueuse.

Le ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes,

Jacques Brassard

Québec, octobre 1997

Monsieur Jacques Brassard
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
du Secrétariat aux affaires intergouvernementales
canadiennes pour l'exercice financier 1996-1997.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expres-
sion de ma considération distinguée.

Le secrétaire général associé,

Michel Boivin

Québec, octobre 1997

Table des matières

Introduction 9

1. Présentation générale du secrétariat 11

- 1.1 Description 11
- 1.2 Organigramme 12
- 1.3 Ressources humaines 13
- 1.4 Ressources financières 13

2. Présentation des directions et des bureaux 15

- 2.1 Bureau du secrétaire général associé 15
- 2.2 Groupe de travail sur le commerce intérieur 15
- 2.3 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie 15
- 2.4 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles 15
- 2.5 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales 16
- 2.6 Bureaux du Québec au Canada 16
- 2.7 Direction des affaires juridiques 16

3. Principales activités des bureaux du Québec au Canada 19

- 3.1 Bureau du Québec à Vancouver 19
- 3.2 Bureau du Québec à Toronto 19
- 3.3 Bureau du Québec à Ottawa 20
- 3.4 Bureau du Québec dans les provinces atlantiques 21

4. Coopération, francophonie, promotion économique et commerciale 23

- 4.1 Coopération 23
- 4.2 Francophonie 24
- 4.3 Promotion économique et commerciale 24

5. Dossiers institutionnel et constitutionnel 25

- 5.1 Dossier constitutionnel 25
- 5.2 Dossier institutionnel et législation fédérale 25
- 5.3 Intégrité du territoire 25
- 5.4 Affaires autochtones 25

6. Dossiers sectoriels 27

- 6.1 Rencontres intergouvernementales 27
- 6.2 Suivi du Sommet sur l'économie et l'emploi 27
- 6.3 Harmonisation de la TPS et de la TVQ 27
- 6.4 Régime d'assurance parentale 27
- 6.5 Immigration 27
- 6.6 Main-d'œuvre 27
- 6.7 Transports 28
- 6.8 Logement social 28
- 6.9 Commission des valeurs mobilières du Canada 28
- 6.10 Développement régional 28
- 6.11 Agriculture 28
- 6.12 Environnement 29
- 6.13 Éducation 29
- 6.14 Barrières au commerce interprovincial 29

Annexes 31

- Annexe 1 Bureaux du Québec au Canada 31
- Annexe 2 Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes 33

Introduction

La *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30) prévoit que le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, responsable de l'application de la section II de la Loi, doit déposer à l'Assemblée nationale un rapport annuel des activités du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Ce rapport décrit les unités administratives du secrétariat, leur rôle ainsi que les principales activités pour l'exercice financier 1996-1997.

1. Présentation générale du secrétariat

1.1 Description

Rattaché au ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) relève du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes responsable des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales et des bureaux du Québec au Canada. De façon générale, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en œuvre une politique à cet égard. Il analyse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en fonction de leurs diverses incidences pour le Québec. Il voit ainsi à la défense et à la promotion des intérêts du Québec. Le secrétariat est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada.

Le secrétariat administre le réseau des bureaux du Québec au Canada, qui sont situés à Moncton, Ottawa, Toronto et Vancouver. Il assure la coordination de la négociation et de la mise en œuvre de l'accord sur le commerce intérieur. Le secrétariat coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, veille à la mise en œuvre de la politique de partenariat du Québec à l'égard de ces communautés ainsi qu'à la négociation et la gestion des accords de coopération conclus avec les gouvernements ou les organismes dans un certain nombre de provinces.

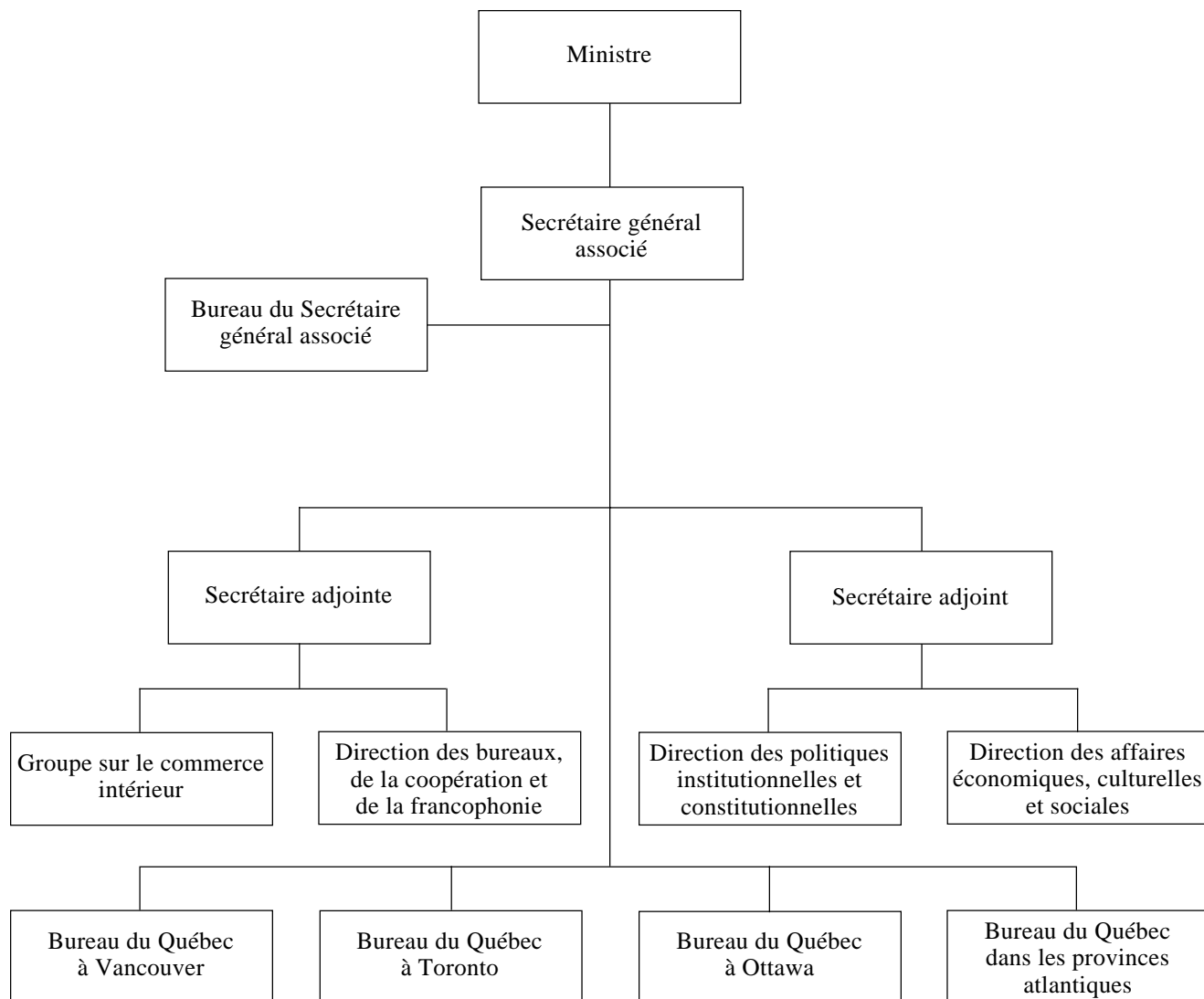
Le secrétariat a la responsabilité du dossier constitutionnel. Il assume, pour le gouvernement du Québec, les négociations dans ce domaine.

De concert avec les ministères sectoriels, le secrétariat participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des ententes avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces. En tant que conseiller auprès des ministères et organismes publics québécois, le secrétariat participe, en outre, à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences sur les relations avec les autres gouvernements au Canada. Il maintient les liens nécessaires avec les ministères et les autres acteurs québécois pour la mise en œuvre des programmes de coopération et de soutien à la francophonie. Les bureaux du Québec au Canada assurent les liens entre le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs du gouvernement fédéral et des autres provinces.

L'organigramme présenté à la page 12 illustre l'organisation administrative du secrétariat.

1.2 Organigramme

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes



NOTE : Le SAIC partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Relations internationales.

1.3 Ressources humaines

L'effectif permanent autorisé au 31 mars 1997 est de 65 employés. La répartition est la suivante :

Unités administratives	Hors cadres	Cadres	Professionnels	Techniciens, employés de bureau et assimilés	Total
Bureau du secrétaire général associé	3	1	4	7	15
Groupe sur le commerce intérieur	—	—	3	1	4
Direction des affaires économiques, culturelles et sociales	—	1	11	3	15
Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles	—	1	6	2	9
Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie	—	1	8	5	14
Bureaux du Québec au Canada	—	4	4	—	8
Total	3	8	36	18	65

1.4 Ressources financières

Le tableau ci-dessous ventile les crédits octroyés pour les années 1996-1997 et 1995-1996.

	Année budgétaire	
	1996-1997	1995-1996
Rémunération	5 386 800 \$	6 374 700 \$
Fonctionnement	2 828 300 \$	2 395 600 \$
Capital	39 200 \$	23 700 \$
Transfert	1 959 900 \$	2 555 300 \$
Prêts et avances	100 000 \$	100 000 \$
Total	10 314 200 \$	11 449 300 \$

2. Présentation des directions et des bureaux

2.1 Bureau du secrétaire général associé

Le Bureau du secrétaire général associé coordonne les dossiers qui doivent être portés à l'attention du secrétaire général associé de même que les liaisons opérationnelles avec le cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, avec le Secrétariat général du ministère du Conseil exécutif, avec les autres unités administratives du SAIC et avec les bureaux des sous-ministres des autres ministères. En collaboration avec la Direction générale de l'administration du ministère du Conseil exécutif, il voit à l'administration des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles du secrétariat.

Le Bureau du secrétaire général associé assure le secrétariat du Comité de régie du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Le bureau est responsable de l'administration des demandes d'autorisation de voyage au Canada à l'extérieur du Québec soumises au SAIC, pour approbation, par tous les ministères et organismes gouvernementaux dont le personnel est nommé et rémunéré selon la *Loi sur la Fonction publique*.

En vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, le SAIC est dépositaire de l'original de toute entente intergouvernementale entre le Québec et les gouvernements du Canada et des autres provinces. La gestion du Greffe des ententes relève du Bureau du secrétaire général associé, qui doit prendre les mesures nécessaires à la conservation de ces ententes afin qu'elles ne soient ni détruites, ni perdues, ni altérées.

Le Bureau du secrétaire général associé est enfin responsable, pour le secrétariat, de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

2.2 Groupe de travail sur le commerce intérieur

Le Groupe de travail sur le commerce intérieur assume la coordination interministérielle du dossier de la réduction des barrières au commerce entre le Québec et les provinces canadiennes. Il oriente les négociations sectorielles et s'assure de la mise en œuvre des différents accords.

2.3 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie

La Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie apporte son soutien au maintien de relations suivies avec les gouvernements des provinces; elle fournit un appui aux activités du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes à l'extérieur du Québec, au Canada. De plus, elle coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. La direction voit à l'élaboration d'analyses géopolitiques et au suivi des grands dossiers d'actualité sur la scène canadienne.

En associant les bureaux du Québec au Canada à ses activités, la direction élabore et négocie les ententes et les programmes de coopération du Québec avec les provinces, assure la mise en œuvre de ces ententes et programmes ainsi que la réalisation des activités qui s'y rattachent. Elle administre le Programme de soutien financier aux partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Responsable de la coordination des activités des bureaux du Québec au Canada, la direction veille à la cohérence de leurs orientations et de leurs interventions. Elle s'assure que les bureaux disposent des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

Au cours de l'année 1996-1997, la responsabilité de la promotion économique et commerciale a été transférée au ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. Avant le transfert, la direction assumait ce mandat avec l'appui des bureaux du Québec au Canada et en coordonnant ses activités avec celles des ministères à vocation économique.

2.4 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles

La Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles assure l'intégration des réflexions sur les aspects institutionnels et constitutionnels des activités gouvernementales québécoises. Elle conseille les autorités du secrétariat sur le dossier constitutionnel. De plus, elle suit l'évolution du fédéralisme canadien et de ses institutions, en fait l'analyse et fournit des avis sur le sens et la portée de cette

évolution. De même, elle collabore, avec les autres directions du secrétariat, à l'étude des volets institutionnels et constitutionnels des politiques du gouvernement du Québec.

La direction étudie la jurisprudence canadienne ainsi que les politiques, lois et règlements fédéraux ou provinciaux qui sont d'intérêt pour le Québec. Elle analyse les projets d'ententes intergouvernementales canadiennes qui peuvent avoir des incidences constitutionnelles.

La direction coordonne, en collaboration avec les ministères concernés, la mise en œuvre de la politique d'intégrité du territoire du Québec. Le volet externe de cette politique s'applique essentiellement aux problèmes frontaliers qui peuvent se poser avec les provinces voisines, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le gouvernement fédéral.

Le volet interne de la politique d'intégrité du territoire vise à maintenir l'autorité législative du Québec sur l'ensemble des terres publiques. La direction s'assure que les transactions immobilières conclues entre, d'une part, le gouvernement du Québec et ses différents organismes (notamment les municipalités) et, d'autre part, le gouvernement fédéral et ses organismes, s'effectuent à des fins de compétence fédérale et en conformité avec les politiques du gouvernement du Québec. Lorsque le gouvernement fédéral cesse d'avoir besoin d'un immeuble, la direction s'assure, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés, de son retour sous l'autorité du gouvernement du Québec.

Enfin, par le mandat qui lui a été confié, la direction procède à certaines recherches et analyses sur les systèmes institutionnels et constitutionnels canadiens et étrangers. Elle suit les travaux des organismes canadiens ou étrangers qui étudient la question du Québec, le fédéralisme en général et les relations intergouvernementales canadiennes en particulier.

2.5 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales

La Direction des affaires économiques, culturelles et sociales assume la planification, la coordination et le suivi des affaires intergouvernementales canadiennes en matière économique, culturelle et sociale. Dans ce cadre, la direction fournit des services d'expertise-conseil auprès des autorités du secrétariat, des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Elle élabore également les politiques et des stratégies intergouvernementales et assure la coordination interministérielle pour leur mise en œuvre; elle concourt à la définition de la position du Québec aux

rencontres interprovinciales et fédérales-provinciales et elle y participe, le cas échéant.

La direction analyse les ententes à intervenir avec le gouvernement fédéral ou avec un gouvernement provincial, participe à leur négociation le cas échéant et en assure le suivi. Enfin, elle formule des avis de pertinence sur les déplacements à l'extérieur du Québec au Canada.

2.6 Bureaux du Québec au Canada

En 1996-1997, le réseau de la représentation québécoise au Canada est composé de quatre bureaux situés à Vancouver pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, à Toronto pour l'Ontario et le Manitoba, à Ottawa pour les relations avec le gouvernement fédéral et à Moncton pour les provinces de l'Atlantique (annexe 1).

Les bureaux du Québec au Canada ont pour mandat de représenter le Québec auprès des gouvernements de leur territoire, de promouvoir et de protéger les intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels du Québec. Ils informent et conseillent les autorités du SAIC sur les grands dossiers et sur l'actualité politique et économique de leur territoire. Grâce à leur connaissance des marchés dans les diverses parties du Canada, les bureaux conseillent les entreprises québécoises intéressées à établir des relations d'affaires, proposent et organisent pour celles-ci des activités de nature économique et commerciale. Ils collaborent avec les ministères québécois à la réalisation des activités de ces derniers à l'extérieur du Québec.

Les bureaux sont des intermédiaires de première instance entre le gouvernement du Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada, notamment dans la gestion des programmes gouvernementaux ainsi que dans la mise en œuvre de la politique du Québec à l'égard de ces communautés. Enfin, le Bureau du Québec à Ottawa assure la liaison avec les ministères et organismes fédéraux et veille à recueillir toute documentation pertinente sur la législation, les règlements, les politiques, les programmes et les dépenses du gouvernement fédéral.

2.7 Direction des affaires juridiques

Relevant du ministère de la Justice, la Direction des affaires juridiques, qui conseille également le ministère des Relations internationales, a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes et engagements du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et de ses représentants.

La direction est appelée à participer à la négociation, à la rédaction et à la révision des ententes intergouvernementales.

La rédaction de contrats, de recommandations ministérielles, de décrets et d'opinions juridiques sont au nombre des activités courantes de la direction. La rédaction des arrêtés ministériels autorisant la conclusion, par les organismes publics, des ententes institutionnelles visées dans la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* fait aussi partie de ses responsabilités.

La Direction des affaires juridiques fournit également au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes l'expertise juridique concernant l'Accord sur le commerce intérieur. À cet effet, elle a notamment la responsabilité des interprétations guidant l'action des ministères et organismes du gouvernement.

3. Principales activités des bureaux du Québec au Canada

3.1 Bureau du Québec à Vancouver

Au cours de la dernière année, le Bureau du Québec à Vancouver a été de plus en plus présent et a consolidé son réseau de contacts à travers un vaste territoire qui comprend, depuis 1995-1996, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Les relations intergouvernementales sont restées à l'avant-plan des activités du bureau, qui a suivi de près le contexte politique sur son territoire, marqué entre autres par des élections en Colombie-Britannique et en Alberta. Le bureau a fourni un soutien logistique à la délégation québécoise à l'occasion de la Conférence annuelle des premiers ministres tenue à Jasper (Alberta). Il a en outre participé à la coordination du séjour à Vancouver du premier ministre, avant le départ d'Équipe Canada vers l'Asie, et à celle de la visite du ministre des Relations internationales venu rencontrer le corps consulaire de Vancouver. Du côté des relations avec la communauté francophone, de nombreux efforts ont été consacrés à la mise en œuvre du programme de soutien financier aux partenariats et des mécanismes de concertation régionale prévus à la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada.

En 1996-1997, dans le cadre de son mandat en matière de développement économique et commercial, le bureau a poursuivi des activités soutenues dans les domaines de la prospection d'investissements et des alliances stratégiques. En plus de coordonner des missions d'entreprises, notamment dans les secteurs de la biotechnologie et de l'agro-alimentaire, le bureau a organisé des activités de promotion commerciale auxquelles ont pris part une cinquantaine de petites et moyennes entreprises québécoises qui ont ainsi pu développer ou renforcer leurs réseaux de distribution dans l'Ouest canadien. Le travail du bureau a aussi facilité la participation de plusieurs entreprises du Québec à quatre expositions commerciales importantes, leur assurant une présence accrue sur les marchés de l'Ouest et les marchés asiatiques. Les technologies de l'information et les produits du bois ont été parmi les secteurs privilégiés au cours de cette année. En outre, des entreprises actives dans des domaines très variés ont pu bénéficier de l'appui du bureau dans leur recherche d'intermédiaires commerciaux.

3.2 Bureau du Québec à Toronto

Le Bureau du Québec à Toronto couvre un territoire qui comprend l'Ontario et le Manitoba. Il a poursuivi ses efforts pour maintenir et consolider son réseau d'interlocuteurs dans toutes les sphères d'activité, cherchant notamment à sensibiliser les leaders d'opinion aux réalités québécoises, dans un contexte d'échanges mutuellement bénéfiques entre le Québec et ses partenaires de la fédération. À ce titre, le plan d'action, qui fait intervenir chacun des secteurs du bureau, vise à renforcer les activités et les canaux de liaison et d'intervention auprès des interlocuteurs publics et privés, canadiens et étrangers, ainsi que les activités de reportage et d'analyse afférentes.

Tant en Ontario qu'au Manitoba, l'importante communauté francophone demeure au cœur des préoccupations du bureau. À cet égard, le bureau s'est employé à promouvoir la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada et à mettre en œuvre les mécanismes qui y sont prévus, dont le programme de soutien financier aux partenariats et la concertation régionale.

Le bureau a poursuivi ses efforts en matière de développement économique dans des secteurs prioritaires pour le Québec. Les activités de promotion commerciale ont contribué à l'augmentation potentielle des ventes des sociétés participantes. Un total de 23 petites et moyennes entreprises ont bénéficié du soutien du bureau lors de leur participation à six expositions et 54 autres entreprises ont pris part aux activités organisées par le bureau. Ces entreprises ont pu notamment accroître leur connaissance du marché ontarien, développer leur réseau de distribution, nouer et renforcer des liens d'affaires et tester le marché. Le secteur économique a accueilli près de 100 visiteurs à ses locaux et a ouvert 60 nouveaux dossiers touchant l'investissement ou les alliances stratégiques.

Le secteur du tourisme du bureau de Toronto offre des services aux clientèles de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Ses principaux axes d'intervention sont les relations avec les médias, l'industrie touristique et la promotion du tourisme institutionnel. Le secteur a traité 150 dossiers relatifs aux médias, qui se sont traduits en des éditoriaux et en des émissions télévisées représentant une couverture médiatique évaluée à plus de 25 millions de dollars. Le secteur a

également participé à 11 expositions spécialisées. Une journée spéciale consacrée au Québec a notamment permis à 63 entreprises québécoises de rencontrer 180 organisateurs de congrès de l'Ontario.

Le secteur des communications s'est employé à maintenir des liens suivis avec ses homologues des ministères du gouvernement de l'Ontario ainsi qu'auprès des médias sur son territoire, afin d'exercer efficacement sa fonction de relayeur d'information et ses rôles de liaison et de promotion. Ce secteur a également assuré une couverture quotidienne de la presse écrite et a continué de publier le bulletin *Québec Update*, un document d'information transmis aux principaux leaders d'opinion dans les milieux d'affaires, universitaires, gouvernementaux et journalistiques en Ontario et au Manitoba. Le Centre d'information générale offre également au grand public des renseignements sur le Québec. En 1996-1997, le Centre a répondu à plus de 4 000 demandes de renseignements et accueilli plus de 500 visiteurs. De façon générale, le secteur des communications est appelé à collaborer à différentes activités gouvernementales et paragouvernementales, de même qu'à coordonner l'organisation de nombreuses activités de relations publiques auxquelles participe le bureau.

Le secteur culturel du bureau vise prioritairement à promouvoir les artistes québécois en Ontario. Il consacre également une partie de ses activités à informer les diverses clientèles, tant du Québec que de l'Ontario, sur les organismes, les structures et les individus qui travaillent auprès ou au sein des milieux culturels et artistiques de l'Ontario ou du Québec. Au cours de l'exercice 1996-1997, le bureau a organisé et soutenu financièrement 29 activités dans les domaines des arts visuels, de la danse, de la musique, du théâtre, du cinéma et des arts de la scène en général, afin de promouvoir des compagnies artistiques ou des artistes du Québec. De plus, il a mis en circulation une nouvelle publication bimestrielle, *Ondes québécoises*, et son pendant anglophone, *Québec Waves*, qui informe sur les activités culturelles québécoises en Ontario et au Manitoba, et qui fait notamment état du soutien apporté aux arts par le gouvernement québécois ou par tout autre organisme partenaire.

La direction du ministère du Revenu au Bureau du Québec à Toronto a traité 126 dossiers durant l'exercice 1996-1997, lesquels ont engendré une incidence fiscale de l'ordre de 18 millions de dollars. Quant aux dépôts bancaires, la direction a encaissé 5 205 chèques d'une valeur totale de 768 millions de dollars.

3.3 Bureau du Québec à Ottawa

Dans le cadre du suivi des activités du gouvernement fédéral, le Bureau du Québec à Ottawa a accordé au cours de l'année 1996-1997 une attention particulière aux politiques fédérales annoncées dans le cadre du Discours du trône du 27 février 1996. En particulier, le bureau a suivi de près les activités dites du renouvellement des politiques sociales et du rééquilibrage administratif dans les secteurs autres que ceux qui sont liés aux politiques sociales, de même que les initiatives fédérales dans le secteur de la main-d'œuvre. De plus, la création envisagée de nouvelles agences fédérales telles que l'Agence d'inspection des aliments, l'Agence de perception des impôts et des taxes et la Commission canadienne des valeurs mobilières a retenu l'attention du Bureau du Québec à Ottawa.

Dans le domaine constitutionnel, le bureau a suivi attentivement le processus entourant la résolution d'amendement constitutionnel de Terre-Neuve sur la déconfessionnalisation des structures scolaires dans cette province.

Sur le plan sectoriel, l'examen de la loi sur les brevets pharmaceutiques (projet de loi C-91), le projet de loi sur les pêches (C-62), la révision de la *Loi canadienne sur les élections et les référendums* (projet de loi C-63), l'établissement d'un fonds technologique de 300 millions de dollars, le suivi du rapport Erasmus-Dussault sur les Autochtones, le désengagement fédéral dans le secteur des transports ainsi que le projet de loi sur le transport (C-44), les initiatives fédérales au chapitre de l'autoroute de l'information, la *Loi sur les droits d'auteur* (projet de loi C-32), la *Loi régissant le commerce interprovincial et l'importation à des fins commerciales de certaines substances à base de manganèse* (projet de loi C-29) et enfin le processus d'harmonisation dans les politiques environnementales, ont été à l'origine d'un suivi et d'interventions du bureau.

À l'occasion de la Conférence des premiers ministres de juin 1996, le bureau a effectué de nombreuses analyses et assumé le soutien logistique de la délégation québécoise à cette conférence. De même, le bureau a apporté un soutien analogue à la délégation québécoise lors des conférences des ministres des finances d'octobre 1996 et de février 1997.

Sur le plan économique, le bureau est intervenu à plusieurs occasions auprès de ministères fédéraux, tels que ceux de la défense et de l'industrie, afin de contribuer à ce que le Québec obtienne sa juste part des dépenses fédérales. De plus et en raison de la

présence à Ottawa de plusieurs représentants des grandes entreprises canadiennes, le bureau a cherché à favoriser une meilleure connaissance des atouts du Québec auprès des preneurs de décisions canadiens.

Durant l'année 1996-1997, le Bureau du Québec à Ottawa a maintenu et accru une présence active auprès des nombreux acteurs de la scène fédérale, tant auprès de la haute fonction publique et des partis politiques qu'auprès des représentants diplomatiques, des représentants provinciaux en poste à Ottawa, des groupes d'intérêt pancanadiens et des représentants des médias.

Dans le secteur des relations avec les communautés francophones et acadiennes et dans l'esprit de la nouvelle politique québécoise, le bureau a maintenu des liens suivis avec la Fédération des communautés francophones et acadienne.

Enfin, le bureau a apporté une collaboration soutenue au ministère des Relations internationales, notamment pour faciliter l'émission de visas de la part des diverses ambassades installées à Ottawa ou du Service des voyages officiels du ministère canadien des Affaires étrangères.

3.4 Bureau du Québec dans les provinces atlantiques

Les efforts du Bureau du Québec dans les provinces atlantiques ont été consacrés au maintien des relations intergouvernementales avec ses divers interlocuteurs provinciaux et fédéraux ainsi qu'avec le Conseil des premiers ministres des Maritimes. En outre, de nombreuses démarches de sensibilisation ont été entreprises auprès des milieux universitaires, visant à donner du Québec une image conforme à sa réalité.

Le bureau a joué un rôle dans l'organisation de la visite de ministres québécois sur son territoire et a soutenu les activités de délégations québécoises dans le cadre de rencontres fédérales-provinciales ou interprovinciales, notamment à l'occasion de la Conférence des ministres des Finances à Fredericton.

Des relations suivies ont été maintenues avec les principaux organismes acadiens, et des efforts importants ont été consacrés à la promotion et à la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, notamment par les mécanismes de concertation régionale et le programme de soutien financier aux partenariats. En outre, le bureau a appuyé activement les démarches de Télé-Québec dans le cadre de sa stratégie de repositionnement sur le marché télévisuel du Nouveau-Brunswick.

Au chapitre de la promotion économique et commerciale, le bureau a répondu à de nombreuses demandes de renseignements de la part d'entreprises québécoises et a appuyé également les sociétés de l'Atlantique à la recherche de fournisseurs québécois. Enfin, la promotion du Québec comme destination touristique de choix a été une activité quotidienne du bureau.

Dans le secteur de l'information et des communications, les quatre bureaux, avec la collaboration du Service des communications du ministère du Conseil exécutif, ont fait connaître le Québec et les positions québécoises auprès des médias et du public de leur territoire par la préparation de communiqués et par la production et la distribution de publications sur le Québec. De plus, les bureaux ont produit à l'intention des autorités du SAIC des revues générales et spécialisées de la presse locale et régionale.

4. Coopération, francophonie, promotion économique et commerciale

4.1 Coopération

En 1996-1997, un budget de plus de 150 000 \$ a été consacré à la coopération dans le cadre de la Commission permanente de coopération Québec-Ontario. La majeure partie des activités de coopération est reliée au secteur de l'éducation, notamment au Programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois et au Programme de coopération universitaire en enseignement supérieur et recherche. Dans le cadre des mesures de rationalisation de ses dépenses, l'Ontario a mis en veilleuse le programme de coopération culturelle avec le Québec. En conséquence, aucun budget n'a été affecté à la réalisation d'activités culturelles conjointes avec cette province. Par ailleurs, le Programme d'échange interprovincial et intermunicipal d'emplois d'été a permis à 85 étudiants de niveau universitaire de chaque province (Ontario et Québec) de connaître une expérience de travail dans un milieu de culture et de langue différentes.

Les activités de coopération avec les provinces de l'Ouest ont été également concentrées dans le secteur de l'éducation, avec la participation des quatre provinces au Programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois. En outre, plus de 60 étudiants du

Québec, du Manitoba et de l'Alberta ont bénéficié du Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire. La Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie a aussi coordonné la mise en œuvre du Programme de coopération en éducation avec le Bureau de l'éducation française du Manitoba, pour la réalisation de 25 projets destinés aux Franco-Manitobains. En Colombie-Britannique, le Programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois a permis à 55 élèves de participer à un tel échange avec autant d'élèves québécois. Au total, une somme de près de 175 000 \$ a été octroyée pour la réalisation des projets de coopération avec les provinces de l'Ouest.

Dans les provinces de l'Atlantique, le gouvernement du Québec a consacré un budget de près de 120 000 \$ à la coopération avec le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, principalement dans les domaines de l'éducation et de la recherche universitaire. Le secteur de la culture a également occupé une place importante dans les activités de coopération avec ces provinces. En Nouvelle-Écosse, quelques organismes ont bénéficié de l'aide financière du gouvernement du Québec, notamment pour la réalisation des projets de coopération entre universités et collèges.

Dépenses du programme de coopération interprovinciale pour l'exercice financier 1996-1997

VOLETS/SECTEURS	Ensemble \$	C.-B. \$	ALB. \$	SASK. \$	MAN. \$	ONT. \$	N.-B. \$	N.-É. \$	Î.-P.-É. \$	TOTAL \$
Institutionnel	186 300	—	—	—	—	—	—	—	—	186 300
Interprovincial										
— culture	—	3 500	—	—	690	—	37 994	—	12 075	54 259
— éducation	550	44 720	56 890	24 202	39 706	147 669	34 616	5 500	11 454	365 307
— autres	—	3 550	—	—	900	2 500	7 225	—	11 600	25 775
SOMME PARTIELLE	550	51 770	56 890	24 202	41 296	150 169	79 835	5 500	35 129	445 341
Promotion et diffusion	2 400	500	—	—	—	450	—	—	—	3 350
TOTAL	189 250	52 270	56 890	24 202	41 296	150 619	79 835	5 500	35 129	634 991

4.2 Francophonie

En 1996-1997, le secrétariat a poursuivi la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Ainsi, l'ensemble des mécanismes identifiés dans cette politique ont été implantés, soit les tables sectorielles de concertation, la concertation interministérielle, la concertation régionale, le Forum triennal de concertation et le Programme de soutien financier aux partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Le premier Forum francophone de concertation s'est tenu à Québec du 13 au 16 mars 1997. Il a rassemblé près de 500 participants du Québec et des provinces et territoires du Canada. Ce forum a permis notamment de faire le bilan de l'ensemble des activités mises en œuvre dans le cadre de la politique et de définir les principaux axes de développement à privilégier. Les recommandations qui ont émané des travaux du forum ont été reçues par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Un comité de suivi a été formé afin d'assurer l'analyse de ces recommandations et leur mise en œuvre, le cas échéant.

En 1996-1997, le Québec a fourni un appui financier à 82 projets, pour un montant totalisant 1 078 850 \$ dans le cadre du programme de soutien financier aux partenariats. Ces subventions ont été versées pour des projets en partenariat entre des organismes du Québec et des communautés francophones et acadiennes du Canada. Il convient de mentionner, entre autres projets de partenariat qui ont bénéficié d'une aide financière: le projet de la Société nationale de l'Acadie et de la Fondation des économusées du Québec pour favoriser l'implantation du concept de l'économusée dans les régions acadiennes; le projet du Conseil de la coopération de l'Ontario et du Conseil de la coopération du Québec pour la mise sur pied d'un mouvement coopératif en milieu scolaire; le projet de l'Association canadienne française de l'Alberta et de la Maison de la culture Maisonneuve de Montréal pour favoriser la promotion des artistes de la scène du Québec et de l'Alberta; enfin, le projet de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et du Centre francophone de recherche en informatisation des organisations du Québec visant l'appropriation de l'autoroute électronique au profit du rapprochement entre les Québécoises et les Québécois et les membres des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Dépenses du programme de soutien financier aux partenariats pour l'exercice financier 1996-1997

	Atlantique	Ontario Manitoba	Ouest	Organismes pancanadiens et multirégionaux	TOTAL
Nombre de projets retenus	38	19	11	14	82
Montant accordé	324 500 \$	328 850 \$	139 000 \$	286 500 \$	1 078 850 \$

4.3 Promotion économique et commerciale

Au cours de la dernière année, le secrétariat a coordonné plusieurs activités permettant de promouvoir l'expertise québécoise dans le domaine économique.

En plus des ressources consacrées par les bureaux du Québec au Canada à la promotion économique et commerciale du Québec, le SAIC a affecté 70 000 \$ en 1996-1997 à ce secteur d'activité. Cette somme a été accordée à des entreprises et à des organismes pour la promotion de l'expertise québécoise sur le marché canadien par une participation à des expositions et à des missions commerciales. Ainsi, pour la réalisation d'activités de promotion de l'expertise et du produit québécois sur leur territoire, le Bureau du Québec à Toronto et le Bureau du Québec à Vancouver ont disposé d'un budget de

35 000 \$ chacun. Plus de 125 entreprises ou organismes ont participé à des activités auxquelles le secrétariat a contribué financièrement.

De plus, les bureaux du Québec ont organisé différentes activités, notamment des séminaires pour promouvoir l'image économique du Québec et pour démontrer les avantages d'y investir.

En étroite collaboration avec le SAIC, d'autres ministères québécois, tels que le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Ressources naturelles ont également consacré des ressources à des activités de promotion économique et commerciale au Canada à l'extérieur du Québec. Au cours de l'année, la responsabilité de ce secteur d'activité a été transférée au ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie.

5. Dossiers institutionnel et constitutionnel

5.1 Dossier constitutionnel

Le dossier constitutionnel a nécessité diverses actions du secrétariat. En effet, le gouvernement fédéral a inscrit à l'ordre du jour de la Conférence des premiers ministres tenue à Ottawa les 20 et 21 juin 1996 la question de l'article 49 de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui prévoit la convocation par le premier ministre du Canada, dans les quinze ans après l'entrée en vigueur de cette loi, d'une conférence constitutionnelle des premiers ministres en vue du réexamen de la procédure de modification constitutionnelle. Le premier ministre du Québec n'a pas participé aux discussions portant sur ce sujet lors de la Conférence. Après cette rencontre, le premier ministre du Canada a indiqué qu'il considérait avoir rempli l'obligation prévue à l'article 49.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a entrepris des démarches en vue d'une modification de la *Loi constitutionnelle de 1867* pour soustraire le Québec à l'application des garanties de nature confessionnelle dans le domaine scolaire prévues par l'article 93 de cette loi. Des discussions exploratoires à ce sujet ont été tenues le 7 février 1997 entre le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et son homologue fédéral. Cette rencontre avait pour but de vérifier l'ouverture qu'avait manifestée le gouvernement fédéral à procéder rapidement et de façon bilatérale dans ce dossier. Il a été précisé, à cette occasion, que ces discussions ne constituaient aucunement une reconnaissance par le gouvernement du Québec de la *Loi constitutionnelle de 1982* et qu'elles devaient se limiter à la question de l'article 93, sans possibilité d'élargissement à tout autre objet constitutionnel.

Lors de cette rencontre, le ministre fédéral a confirmé que la modification constitutionnelle projetée par le gouvernement du Québec pourrait être effectuée de façon bilatérale et avec célérité. Une seconde rencontre entre les ministres québécois et fédéral a eu lieu le 24 mars 1997. Le libellé de la modification constitutionnelle recherchée par le gouvernement du Québec, selon les paramètres déjà précisés, fut alors présenté au gouvernement fédéral; cette modification prévoit que les paragraphes 1 à 4 de l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* ne s'appliqueront plus au Québec. Le 26 mars 1997, une motion visant l'autorisation de cette modification constitutionnelle a été présentée à l'Assemblée nationale par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

5.2 Dossier institutionnel et législation fédérale

Sur le plan institutionnel, au cours de l'année écoulée, le secrétariat a veillé au respect de la compétence du Québec lors de son adhésion à l'Accord intergouvernemental canadien concernant l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail et à l'Accord intergouvernemental canadien concernant l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. Ces accords avaient été adoptés dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le secrétariat a en outre analysé les projets de loi fédéraux, notamment le projet de loi sur la sûreté des produits liés à l'eau potable, le projet de loi concernant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, le projet de loi modifiant la législation relative aux institutions financières, etc. Il s'est en outre intéressé aux travaux et aux opinions des preneurs de décisions et des observateurs de la scène intergouvernementale canadienne dans les domaines institutionnel, constitutionnel et autochtone.

5.3 Intégrité du territoire

En ce qui concerne l'intégrité du territoire, le secrétariat a continué à veiller au respect de l'intégrité interne (par l'examen des transactions immobilières entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral et leurs organismes) et l'intégrité externe (problèmes frontaliers potentiels avec les provinces ou territoires voisins). Il a aussi été associé à la préparation de la législation parallèle québécoise et fédérale concernant le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent. Enfin, il a suivi les travaux des organismes nationaux de toponymie en ce qui regarde, entre autres, les toponymes transfrontaliers.

5.4 Affaires autochtones

Comme par les années passées, le secrétariat a été associé aux grandes négociations que le gouvernement du Québec avait entreprises avec les nations autochtones, notamment, d'une part, celle avec les Hurons-Wendat sur le «Traité Murray» et l'établissement d'une nouvelle relation ainsi que, d'autre part, celle avec les Attikameks et les Montagnais concernant l'offre qui leur avait été faite par le gouvernement en décembre 1994.

En ce qui concerne les Hurons-Wendat, rappelons que, en dépit du fait que l'échéance du 31 mars

1996 pour conclure une entente de principe était écoulée, le gouvernement du Québec avait accepté de poursuivre les négociations au-delà de cette date avec la partie autochtone. Plusieurs séances de négociations ont d'ailleurs eu lieu au cours de l'été 1996 et les discussions avaient progressé dans plusieurs domaines. Toutefois, celles-ci ont pris fin à la suite des changements dans le leadership huron et à la suite de la tenue d'une consultation parmi la population huronne qui a exprimé son désaccord avec le projet d'entente en cours de négociation.

En ce qui concerne les Attikameks, après une suspension au printemps, les discussions ont repris à l'automne et des progrès ont été faits dans différents domaines. Quant aux Montagnais, les échanges se sont poursuivis pendant l'année à des rythmes différents selon les tables concernées : celles-ci sont maintenant bien actives. De concert avec les autres ministères et organismes concernés, le secrétariat a surveillé l'incidence intergouvernementale de ces diverses négociations.

Dans le dossier de l'agrandissement des réserves indiennes au Québec, le secrétariat a participé à la définition de la réaction québécoise au projet fédéral voulant étendre le territoire des Montagnais d'Essipit sur des terres privées. En outre, il s'est assuré du respect de la compétence du Québec lors du transfert au gouvernement fédéral des terres nécessaires pour l'agrandissement de la réserve indienne de Matimekosh, à Schefferville, ainsi que lors de la location des infrastructures et des immeubles de l'aéroport de Kuujuaq.

Au cours de l'année, le secrétariat a participé aux négociations Québec-Ottawa concernant le financement de l'éducation prévu dans la Convention de la Baie James, et une entente a pu être conclue à la fin d'avril 1996 pour que le gouvernement fédéral rembourse les sommes qu'il devait au Québec en vertu des dispositions de la convention.

Le secrétariat a continué de suivre les travaux de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones (Commission Érasmus-Dussault) qui, après de nombreux reports, a rendu public son rapport final le 21 novembre 1996. De plus, il participe, avec les principaux ministères ou organismes québécois concernés, aux analyses du rapport de la commission.

Enfin, le secrétariat, dans le cadre d'un groupe de travail interministériel, suit l'évolution du projet de Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

6. Dossiers sectoriels

Le SAIC est associé à un grand nombre d'activités et de négociations intergouvernementales. Puisqu'il agit à la fois à titre de support et de conseil auprès des différents ministères et organismes, les dossiers sont, dans la plupart des cas, menés conjointement avec ces derniers. La présente section fait état de certains des dossiers dans lesquels l'engagement du SAIC a été particulièrement significatif.

6.1 Rencontres intergouvernementales

Le SAIC a procédé à l'examen de la participation du gouvernement du Québec aux rencontres intergouvernementales dont la liste apparaît à l'annexe 2. Le SAIC a par ailleurs coordonné la participation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui a eu lieu à Ottawa les 20 et 21 juin 1996, ainsi qu'à celle de la 37^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui s'est tenue à Jasper du 21 au 23 août 1996. Lors de ces conférences, le premier ministre du Québec a fait notamment valoir que l'exercice du rééquilibrage des rôles et responsabilités des gouvernements promu par les provinces fournira au gouvernement fédéral le prétexte idéal pour poursuivre ses intrusions dans les champs de compétence du Québec, par le biais du pouvoir fédéral de dépenser.

6.2 Suivi du Sommet sur l'économie et l'emploi

À l'automne 1996 s'est tenu le Sommet sur l'économie et l'emploi. De l'ensemble des décisions et orientations qui résultent du sommet, quatre interpellent directement le SAIC. Il s'agit des demandes du Québec relatives à la prolongation du programme d'infrastructures, au dossier des conjoints des travailleurs stratégiques, à l'harmonisation de la TPS et de la TVQ et à la négociation du régime d'assurance parentale. En ce qui a trait aux deux premiers dossiers, le SAIC a participé, en collaboration avec les ministères québécois concernés, aux échanges survenus avec les représentants fédéraux. Les deux autres dossiers sont décrits ci-dessous.

6.3 Harmonisation de la TPS et de la TVQ

En avril 1996, le gouvernement fédéral concluait avec trois provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve) un protocole d'entente selon lequel celles-ci

s'engageaient à harmoniser leur taxe de vente à la taxe sur les produits et services (TPS), à un taux unique de 15 %. Cette harmonisation est assortie d'un programme de compensation financière en vertu duquel ces trois provinces ont reçu 961 millions de dollars. Ayant déjà procédé seul et sans aide financière à l'harmonisation de son régime de taxe de vente avec celui de la TPS, le Québec considère qu'il est en droit de recevoir une compensation analogue de l'ordre de 2,0 milliards de dollars. La réclamation du Québec a été réitérée successivement à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, en juin à Ottawa, à la Conférence annuelle des premiers ministres des provinces, en août à Jasper, et à la Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, en octobre à Fredericton.

6.4 Régime d'assurance parentale

Dans le cadre de sa nouvelle politique familiale, le gouvernement du Québec entend mettre sur pied un nouveau régime d'assurance parentale qui remplacera le régime de l'assurance-emploi en ce qui a trait aux congés de maternité et aux congés parentaux. En collaboration avec les ministères concernés, le SAIC négocie avec le gouvernement fédéral les modifications qui seront nécessaires au régime de l'assurance-emploi et aux règles fiscales applicables au Québec pour permettre la mise en place du régime d'assurance parentale à compter du 1^{er} janvier 1998.

6.5 Immigration

En juin 1996, le gouvernement du Québec a décidé de ne plus assumer le coût des soins de santé pour les personnes se trouvant au Québec et ayant revendiqué le statut de réfugié, et de ne plus leur donner accès aux mesures de développement de l'employabilité et aux barèmes s'y rattachant. Cette décision s'applique tant que ces personnes n'auront pas été reconnues réfugiées au sens de la Convention de Genève ou qu'elles n'auront pas obtenu, par une autre voie, la résidence permanente.

Conséquemment à la décision du Québec, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il prendra en charge le coût des services de santé couverts par son Programme de santé intérimaire. Cette décision est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1996.

6.6 Main-d'œuvre

Au cours de l'année, le gouvernement du Québec a poursuivi de façon intensive les négociations avec

le gouvernement fédéral en vue d'en arriver à un règlement sur la question de la main-d'œuvre. Le comité de négociations, formé de fonctionnaires de haut niveau, s'est réuni à plus d'une vingtaine de reprises entre septembre 1996 et mars 1997. Du côté fédéral, les discussions ont été basées sur la proposition du 30 mai 1996, qui s'inscrit dans la législation fédérale sur l'assurance-emploi adoptée en juin et prévoyant des ententes avec les provinces sur les programmes d'emploi financés par le Fonds de l'assurance-emploi. Pour sa part, le Québec a poursuivi les négociations en s'appuyant sur la résolution unanime adoptée à l'Assemblée nationale le 4 décembre 1995, selon laquelle « le Québec doit devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et de formation professionnelle sur son territoire et rapatrier, en conséquence, les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ses programmes au Québec ». Tout au long de ce processus, les négociateurs québécois ont rencontré à plusieurs reprises les partenaires québécois du marché du travail afin de les associer à l'évolution des discussions. Les négociations intensives ont permis de réaliser un rapprochement sensible entre les positions des deux parties, ouvrant la porte à la conclusion d'une entente de principe.

6.7 Transports

Au cours de la dernière année, le SAIC a participé, avec le ministère des Transports du Québec et le ministère des Affaires municipales, à la stratégie québécoise mise en œuvre au regard du déploiement, par le gouvernement fédéral, de certains éléments de sa politique des transports. Ainsi, le SAIC a pris part aux négociations tenues avec le gouvernement fédéral qui ont mené à l'élaboration des documents de principe relatifs à la cession des aéroports régionaux et locaux aux municipalités. Le SAIC a également participé aux discussions qui doivent permettre le transfert de 37 ports fédéraux à des regroupements d'intérêts, incluant certaines municipalités.

6.8 Logement social

Dans le cadre du Discours du trône du 27 février 1996, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de transférer aux provinces l'administration des programmes de logement social. Le SAIC participe activement aux négociations en cours avec le gouvernement fédéral, négociations qui visent à permettre au Québec de récupérer l'entièreté de sa compétence en matière de logement, ainsi que les ressources financières qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités.

6.9 Commission des valeurs mobilières du Canada

Le gouvernement fédéral projette de créer une Commission des valeurs mobilières du Canada pour réglementer le domaine des valeurs mobilières, qui relève pourtant de la compétence exclusive du Québec. Le projet fédéral, s'il se concrétisait, pourrait entraîner une marginalisation du rôle de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Le SAIC collabore activement avec le ministère québécois concerné pour le développement d'une argumentation cohérente visant à contrer toute ingérence fédérale dans le domaine des valeurs mobilières, sur la base du consensus mis en lumière lors de la Commission parlementaire qui a étudié le rapport quinquennal sur la mise en œuvre de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la résolution unanime de l'Assemblée nationale du 9 juin 1996, demandant le retrait du projet fédéral.

6.10 Développement régional

En 1996, le gouvernement fédéral a conclu de nouvelles ententes portant sur le développement régional avec deux provinces de l'Atlantique. Le gouvernement du Québec tente de négocier une nouvelle entente avec le gouvernement fédéral, pour remplacer celle qui est venue à échéance en décembre 1994 et que le gouvernement fédéral a refusé de prolonger. Le SAIC est activement associé à ce processus qui vise autant à obtenir, pour le Québec, une part équitable des fonds fédéraux alloués au développement régional qu'à élaborer un cadre général de référence servant à orienter les interventions fédérales en fonction des véritables priorités des régions du Québec.

6.11 Agriculture

Dans le secteur agricole, deux ententes ont été signées pour adapter le système canadien de gestion des approvisionnements laitiers aux nouvelles réalités économiques. La première porte sur la mise en commun des revenus provenant de la vente du lait sur les marchés internationaux pour remplacer le système de prélevés à l'exportation, qui n'était pas compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce et avec l'Accord de libre-échange nord-américain. La deuxième entente a été signée avec cinq provinces, dont le Québec, et le gouvernement fédéral pour partager les recettes de l'ensemble de la production laitière de façon à recevoir le même prix moyen pour chaque classe de lait. Par ailleurs, des ententes ont été conclues avec le gouvernement du Canada afin que le Québec obtienne, d'une part,

l'équivalent de la contribution qui aurait été payée en vertu du programme Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) pour l'année d'imposition 1994 dans les productions couvertes simultanément par le programme québécois de stabilisation des revenus agricoles, ainsi que, d'autre part, l'équivalent de la bonification au CSRN 1994 pour l'horticulture légumière et fruitière.

6.12 Environnement

Le gouvernement fédéral s'étant montré ouvert à modifier ses lois et règlements, les ministres de l'environnement des provinces canadiennes, y compris celui du Québec, ont confié à leurs sous-ministres, en mai 1996, le mandat de préparer un accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale, ainsi que trois ententes auxiliaires multilatérales portant sur les inspections, les standards et l'évaluation environnementale. D'autres ententes auxiliaires seraient envisagées par la suite.

Lors de la Conférence des premiers ministres, tenue à Ottawa en juin 1996, le premier ministre du Québec a posé les conditions de la participation de son gouvernement à cette négociation, à savoir que :

- la compétence exclusive ou prépondérante du Québec soit reconnue dans les domaines que lui attribue la Constitution ;
- la négociation procède entre gouvernements ;
- le gouvernement fédéral s'engage à ce que les modifications législatives aux lois fédérales requises soient adoptées ;
- la négociation procède rapidement et ne constitue pas un paravent derrière lequel Ottawa poursuivrait ses intrusions au Québec.

Le gouvernement fédéral a, simultanément aux négociations sur l'accord et les ententes, déposé quatre projets de loi ayant une incidence majeure sur la protection de l'environnement : le projet de loi sur les océans (loi adoptée en décembre 1996), le projet de loi sur les pêches, le projet de loi sur la protection des espèces en péril au Canada et le projet de renouvellement de la *Loi canadienne de protection de l'environnement* (LCPE). Ces projets ont en commun de proposer un élargissement important des pouvoirs d'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de l'environnement. Le Québec s'est opposé dans chaque cas à ces nouveaux empêtements fédéraux.

6.13 Éducation

Dans le secteur de l'éducation, le Québec a renouvelé pour une période de trois ans l'Entente Québec-Canada sur l'alphabétisation. Dans cette entente, le gouvernement fédéral s'engage à verser une

somme minimale de 3 millions de dollars par année. La contribution canadienne vise des activités périphériques à l'alphabétisation : information et coordination, sensibilisation du public, recherche, projets novateurs d'action communautaire et mise au point de matériel didactique.

6.14 Barrières au commerce interprovincial

La direction du dossier du commerce intérieur relève conjointement de la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, qui agit comme porte-parole du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur, et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, qui en assume la coordination interministérielle. La responsabilité administrative générale du dossier est confiée au Groupe de travail sur le commerce intérieur, mis en place au sein du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Accord multilatéral

L'Accord sur le commerce intérieur est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1995. Il définit en premier lieu les grands principes du libre marché fondés sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des investissements. Il précise en second lieu les règles générales qui doivent s'appliquer à tous les secteurs couverts : marchés publics ; investissement ; mobilité de la main-d'œuvre ; mesures et normes en matière de consommation ; produits agricoles et produits alimentaires ; boissons alcooliques ; transformation des ressources naturelles ; énergie (en négociation) ; communications ; transports ; protection de l'environnement.

Quelques dossiers ont principalement retenu l'attention au cours de la dernière année et ont fait l'objet d'intenses négociations, soit : l'assujettissement à l'Accord des marchés publics des réseaux des municipalités, de l'éducation et de la santé et des services sociaux ; l'élaboration d'un chapitre complet sur l'énergie ; la réalisation d'un plan de travail visant l'harmonisation au Canada des exigences en matière d'immatriculation et de déclaration des sociétés extraprovinciales.

Accords bilatéraux

Parallèlement aux négociations multilatérales, des discussions bilatérales entre le Québec et l'Ontario ont conduit à deux ententes, conclues respectivement en mai et en décembre 1996, qui assujettissent à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario les marchés des municipalités et des organismes municipaux de même que des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que l'acquisition d'autobus par les municipalités. Enfin, l'Ontario et le Québec

ont signé, en décembre 1996, l'Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction. Cette entente abroge, à la satisfaction des deux parties, l'Accord Québec-Ontario de mai 1994 sur la reconnaissance mutuelle des compétences et des expériences de travail dans les métiers et les occupations du secteur de la construction.

Annexe 1

Bureaux du Québec au Canada

Moncton

Bureau du Québec dans les provinces atlantiques
Place Héritage
95, rue Foundry, bureau 204
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7
Téléphone : (506) 857-9851
Télécopieur : (506) 857-9883
Courrier électronique : bqmoncto@cex.gouv.qc.ca

Ottawa

Bureau du Québec à Ottawa
112, rue Kent, bureau 700
Place de Ville, Tour B
Ottawa (Ontario)
K1P 5P2
Téléphone : (613) 238-5322
Télécopieur : (613) 563-9137
Courrier électronique : bqottawa@cex.gouv.qc.ca

Vancouver

Bureau du Québec à Vancouver
World Trade Centre
999, Canada Place, bureau 640
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3E1
Téléphone : (604) 844-2833
Télécopieur : (604) 844-2834
Courrier électronique : bqvancou@portal.ca

Toronto

Bureau du Québec à Toronto
20, rue Queen Ouest, bureau 1504
C.P. 13
Toronto (Ontario)
M5H 3S3
Téléphone : (416) 977-6060
Télécopieur : (416) 596-1407
Courrier électronique : bqtoront@cex.gouv.qc.ca

Annexe 2

Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes

Date et lieu	Titre	Participation
1 9 9 6		
1 ^{er} -2 avril Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence interprovinciale des ministres responsables des Services sociaux et de la Sécurité du revenu	Oui
10 avril Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	Oui
10-11 avril Ottawa (Ontario)	Rencontre des sous-ministres de l'Industrie et du Commerce	Oui
18-19 avril Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des hauts-fonctionnaires responsables de la Condition féminine	Oui
24-25 avril Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	Oui
1 ^{er} mai Hull (Ottawa)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres du Travail et des administrateurs canadiens de législation ouvrière	Oui
8 mai Ottawa (Ontario)	Conférence interprovinciale des ministres	Oui
9-10 mai Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres	Oui
23-24 mai Toronto (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres	Oui
29-31 mai Winnipeg (Manitoba)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Condition féminine	Oui
30-31 mai Victoria (Colombie-Britannique)	Comité permanent des hauts-fonctionnaires responsables des Droits de la personne	Oui
30-31 mai Toronto (Ontario)	Conseil canadien des ministres de l'Environnement	Oui
31 mai Winnipeg (Manitoba)	Réunion des représentants du Commerce intérieur	Oui
4 juin Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Forêts	Oui
5 juin (avant-midi) Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la Faune	Oui
5 (après-midi) et 6 juin Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des Parcs	Oui
6-7 juin Whitehorse (Yukon)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la Justice	Oui
11-12 juin Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce intérieur	Oui
12 juin Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	Oui
18 juin Fredericton (Nouveau-Brunswick)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances	Oui
20-21 juin Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres	Oui
27-28 juin Fredericton (Nouveau-Brunswick)	Rencontre fédérale-provinciale des ministres responsables des Aînés	Oui
2 juillet Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence interprovinciale des ministres de l'Agriculture	Non

Date et lieu	Titre	Participation
1 9 9 6		
3-4 juillet Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture	Oui
29-30 juillet Québec (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Environnement	Oui
15 août Ottawa (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des hauts-fonctionnaires responsables de l'Autoroute de l'information	Oui
20-21 août Moncton (Nouveau-Brunswick)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables des Travaux publics	Oui
21-23 août Jasper (Alberta)	Conférence interprovinciale des premiers ministres	Oui
21-23 août Toronto (Ontario)	Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation	Oui
25 août Vancouver (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	Non
5-6 septembre Saskatoon (Saskatchewan)	Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des Administrations locales	Oui
9-10 septembre Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	Oui
10-11 septembre Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Consommation	Oui
15-18 septembre Yellowknife (Territoires-du-Nord-Ouest)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie et des Mines	Oui
16 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux et de la Sécurité du revenu	Oui
17 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence interprovinciale des ministres des Services sociaux et de la Sécurité du revenu	Oui
16-17-18 septembre Québec (Québec)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres du Travail, dans le cadre de l'Association canadienne des administrateurs de lois ouvrières	Oui
25 septembre (avant-midi) Canmore (Alberta)	Conférence interprovinciale des ministres des Pêches	Oui
25 (après-midi) et 26 septembre Canmore (Alberta)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Pêches	Oui
26-27 septembre Ottawa (Ontario)	Rencontre des hauts-fonctionnaires responsables de la Condition féminine	Non
30 septembre Winnipeg (Manitoba)	Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de l'Autoroute de l'information	Oui
30 septembre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Rencontre annuelle des ministres responsables des Parcs	Oui
30 septembre-1 ^{er} octobre St.John's (Terre-Neuve)	Conseil des ministres de l'Éducation	Oui
1 ^{er} octobre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Rencontre du Conseil canadien des ministres des Forêts	Oui
2 octobre Calgary (Alberta)	Réunion du Conseil interprovincial des ministres responsables de la Réforme de la politique sociale	À titre d'observateur
2 octobre (avant-midi) Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Rencontre annuelle des ministres responsables de la Faune	Oui
4 octobre Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances	Oui
9 octobre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports	Oui

Date et lieu	Titre	Participation
1996		
10 octobre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports	Oui
17-18 octobre Winnipeg (Manitoba)	Réunion des sous-ministres de l'Environnement	Oui
27-28 octobre Saskatoon (Saskatchewan)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la Culture et du Patrimoine	Oui
28 octobre Calgary (Alberta)	Rencontre des premiers ministres sur les questions autochtones	À titre d'observateur
29-30 octobre Toronto (Ontario)	Réunion des représentants du Commerce intérieur	Oui
19-20 novembre Toronto (Ontario)	Conseil canadien des ministres de l'Environnement	Oui
21-22 novembre Ottawa (Ontario)	Comité des hauts-fonctionnaires responsables des Droits de la personne	Oui
26 novembre Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale du Carrefour des ministres pour la réforme des politiques sociales	À titre d'observateur
27 novembre Toronto (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale du Carrefour des ministres pour la réforme des politiques sociales	À titre d'observateur
27-28 novembre Québec (Québec)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	Oui
9 décembre Halifax (Nouvelle-Écosse)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Pêches de l'Atlantique	Oui
11 décembre Ottawa (Ontario)	Conférence interprovinciale des sous-ministres de la Santé	Oui
12 décembre Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	Oui
11-12 décembre Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale conjointe des ministres de l'Énergie et de l'Environnement	Oui
16 décembre Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale des sous-ministres des Services sociaux	Oui
17 décembre Toronto (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux	Oui
1997		
13 janvier Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux et de la Sécurité du revenu	Oui
13-14 janvier Toronto (Ontario)	Réunion des sous-ministres du Conseil des ministres de l'Éducation	Oui
29 janvier Toronto (Ontario)	Conseil ministériel sur la réforme des programmes sociaux (interprovincial)	À titre d'observateur
29 janvier Toronto (Ontario)	Conseil ministériel sur la réforme des programmes sociaux (fédéral-provincial)	À titre d'observateur
29 janvier	Conférence téléphonique des sous-ministres responsables des Sports et des Loisirs	Oui
29-30 janvier Vancouver (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	Oui
30 janvier	Conférence téléphonique des ministres responsables des Forêts	Oui
10-11 février Hull (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Travail	Oui
13-14 février Ottawa (Ontario)	Réunion des sous-ministres responsables de la Condition féminine	Oui

Date et lieu	Titre	Participation
1 9 9 7		
13-14 février Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des hauts-fonctionnaires responsables de la Protection civile	Oui
17-18 février Toronto (Ontario)	Réunion du Conseil des ministres de l'Éducation	Oui
19 février Ottawa (Ontario)	Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique	Oui
19 février Winnipeg (Manitoba)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Environnement	Oui
26 février Fredericton (Nouveau-Brunswick)	Conférence interprovinciale des ministres de la Justice	Oui
27-28 février Fredericton (Nouveau-Brunswick)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice	Oui
6-7 mars Ottawa (Ontario)	Rencontre des représentants du Commerce intérieur	Oui
11-12 mars Winnipeg (Manitoba)	Réunion du Conseil des sous-ministres responsables des Transports et de la Sécurité routière	Oui
20-21 mars Montréal (Québec)	Conseil canadien des ministres de l'Environnement — Réunion du Comité des sous-ministres	Oui